

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue, le lundi 9 août 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Gilles Gauvreau  
Steve Leblanc                 Rémi Beauchesne  
Benoît Couture

Est absent : Le conseiller Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, puisque la région est passée en « ZONE VERTE » le 21 juin 2021, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Les règles à suivre sont les suivantes : *En zone jaune ou verte, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil.* Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

**2021-08-130                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021
4. Présentation des comptes
5. Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Mandat à l'heure pour le volet excavation et pose de conduites
6. Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Acquisition des matériaux granulaires (MG 20 (0-3/4' MTQ))
7. Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Acquisition des matériaux granulaires (MG-112 et CG-14)

8. Projet PRIMADA – octroi du contrat pour la réalisation des travaux dans les sentiers
9. Projet PRIMADA – octroi du contrat pour l’acquisition des bancs de parc
10. Projet PRIMADA – octroi du contrat pour l’acquisition des balançoires
11. Projet PRIMADA – octroi du contrat pour la mise en place des dalles de Béton
12. Demande de remboursement de taxes foncières – Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord
13. Adoption du règlement #522 modifiant le règlement de zonage #453 (ajout de la grille des usages et des normes - Zone AF-9)
14. Adoption du règlement #523 – G200 harmonisé sur le territoire de la MRC d’Arthabaska
15. Journée Internationale des aînées
16. Activité de la Grande Tablee Champêtre à la Grange Pardue dans le cadre de la Balade Gourmande
17. Correspondance
  - a) Correspondance reçue du MAMH sur l’importance de la présence de défibrillateurs dans les différents bâtiments municipaux;
  - b) Remerciements de la « Grange Pardue » pour le soutien municipal reçu;
  - c) Adoption par la MRC d’Arthabaska du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) révisé.
18. Période de questions
19. Clôture de séance

**2021-08-131            Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 12 juillet 2021 soit accepté, tel que rédigé.

**2021-08-132            Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 95,032.83\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2021-08-133            Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Mandat à l’heure pour le volet excavation et pose de conduites**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord octroi un contrat « à l'heure » à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. pour le volet excavation et pose de conduites de la phase II du développement résidentiel de la rue Nolette, travaux qui seront réalisés sous la supervision de la firme d'ingénieurs Stantec Inc.

**2021-08-134**      **Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Acquisition des matériaux granulaires (MG 20 (0-3/4' MTQ))**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord octroi un contrat à l'entreprise Carrières PCM (carrière située à Sts-Martyrs-Canadiens) pour la fourniture d'environ 1 600 tonnes de gravier MG 20 (0-3/4' MTQ) au coût de 15.90\$/tonne.

**2021-08-135**      **Développement résidentiel Rue Nolette Phase II – Acquisition des matériaux granulaires (MG-112 et CG-14)**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord octroi un contrat à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. (carrière située à Notre-Dame-de-Ham) pour la fourniture d'environ 2 200 tonnes de matériel MG-112 au coût de 9.00\$/tonne et pour la fourniture d'environ 500 tonnes de matériel CG-14 au coût de 9.00\$/tonne.

**2021-08-136**      **Projet PRIMADA – octroi du contrat pour la réalisation des travaux dans les sentiers**

**CONSIDÉRANT** la réception le 12 juillet 2021 par la municipalité de la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour la réfection et l'aménagement des sentiers du Ruisseau Demers et des Cascades aux 2 entreprises suivantes: Les Sentiers de L'Estrie et Gestion Eco-Sentier;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes de la part des 2 entreprises :

- Les Sentiers de l'Estrie      39,948\$ plus taxes
- Gestion Eco-Sentier      48,087\$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection et l'aménagement des sentiers du Ruisseau Demers et des Cascades à l'entreprise Les Sentiers de L'Estrie au coût de 39,948\$ plus taxes.

**2021-08-137**      **Projet PRIMADA – octroi du contrat pour l'acquisition des bancs de parc**

**CONSIDÉRANT** la réception le 12 juillet 2021 par la municipalité de la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition de 8 bancs de parc aux 2 entreprises suivantes: Équiparc et Produits Re-Plast;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes de la part des 2 entreprises :

- Équiparc                                      9,089\$ plus taxes
- Gestion Eco-Sentier                      14,018\$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition de 8 bancs de parc à l'entreprise Équiparc au coût de 9,089\$ plus taxes.

**2021-08-138**      **Projet PRIMADA – octroi du contrat pour l'acquisition des balançoires**

**CONSIDÉRANT** la réception le 12 juillet 2021 par la municipalité de la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé une soumission pour l'acquisition de 2 balançoires à l'entreprise Meubles de patio Richard Champagne et que celle-ci est au coût de 4,433\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition de 2 balançoires à l'entreprise Meubles de patio Richard Champagne au coût de 4,433\$ plus taxes.

**2021-08-139**      **Projet PRIMADA – octroi du contrat pour la mise en place des dalles de béton**

**CONSIDÉRANT** la réception le 12 juillet 2021 par la municipalité de la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour la mise en place de 8 dalles de béton aux 2 entreprises suivantes: Construction Johan Roy et Option Béton (9341-3748 Qc Inc.) ;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes de la part des 2 entreprises :

- Construction Johan Roy 3,245\$ plus taxes
- Option Béton (9341-3748 Qc Inc.) 7,400\$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour la mise en place de 8 dalles de béton à l'entreprise Construction Johan Roy au coût de 3,245\$ plus taxes.

**2021-08-140**      **Demande de remboursement de taxes foncières – COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** une aide financière d'un montant de 3,449.51\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2021 pour la propriété du 365, rue Principale.

**2021-08-141**      **Adoption du Règlement #522 modifiant le règlement de zonage #453 (ajout de la grille des usages et des normes – Zone AF-9)**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 7 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une « consultation publique écrite » d'une durée de 15 jours (du 25 juin au 10 juillet 2021) a été tenue afin de recueillir les commentaires et questions des personnes et organisme qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un second projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un « Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum » a été publié le 13 juillet et qu'une période d'inscription se terminant le 6 août 2021 a été tenue afin de permettre aux personnes intéressées de transmettre une demande écrite à la municipalité afin que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'aucune demande n'a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ADOPTER** le règlement #522 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité. Ce règlement vise notamment à modifier l'Annexe B du Règlement de zonage #453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9, laquelle sera jointe au présent règlement en Annexe 1.

**2021-08-142**      **Adoption du règlement #523 – G 200 harmonisé sur le territoire de la MRC d’Arthabaska**

**ATTENDU** les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté le règlement numéro 449 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l’application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de remplacer ledit règlement;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 12 juillet 2021, en vertu de l’article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Gilles Gauvreau et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté :

**D’ADOPTER** le règlement #523 – G 200 harmonisé sur le territoire de la MRC d’Arthabaska ayant pour objet d’établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l’application du présent règlement sur le territoire de la municipalité.

**2021-08-143**      **Journée internationale des aînées**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté:

**D’ACCORDER** un montant de 50 \$ à l’organisme « La Table de Concertation pour les personnes aînées de la MRC d’Arthabaska » afin de soutenir le projet d’organisation de la journée internationale des personnes aînées qui sera soulignée le jeudi 30 septembre 2021 à l’Hôtel Le Victorin et d’en autoriser le paiement.

**2021-08-144**      **Activité de la Grande Tablee Champêtre à la Grange Pardue dans le cadre de la Balade Gourmande**

**CONSIDÉRANT QUE** l’organisation de la Balade Gourmande tiendra son activité de financement de la Grande Tablee Champêtre à la Grange Pardue de Ham-Nord le 25 septembre, activité qui permettra de faire rayonner Ham-Nord à travers toute la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l’organisation de la Balade Gourmande demande à la municipalité d’être partenaire de l’activité par une contribution financière de 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue d’une telle activité à Ham-Nord n’est pas chose commune et que celle-ci représente une belle opportunité pour la municipalité de se faire connaître;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité d’être représentée et présent à cette activité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 500\$ à l'organisme de la Balade Gourmande en tant que partenaire de l'activité de financement de la Grande Tablee Champêtre qui se déroulera le 25 septembre 2021 à la Grange Pardue de Ham-Nord;

**DE** réserver 6 billets afin de permettre aux élus le désirant de pouvoir assister et représenter la municipalité lors cette activité.

### **Correspondance**

1. D'une correspondance reçue du MAMH rappelant l'importance de la présence de défibrillateurs dans les différents bâtiments municipaux;
2. De remerciements de la « Grange Pardue » pour le soutien municipal reçu depuis le début du projet;
3. De la réception d'une résolution de la part de la MRC d'Arthabaska suite à l'adoption par celle-ci du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

### **Période de questions :**

Puisque la municipalité est présentement située en « zone verte », le public est de nouveau admis aux séances du conseil. Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à [info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca), par la poste, en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier ou encore en se présentant au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.